

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29762**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université du Littoral Côte d'Opale, Université d'Orléans, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Le Mans université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 210p Organisation-gestion de l'exploitation agricole ; Gestion des équipements

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Etablissement du budget et aide au pilotage financiers des projets
- Surveillance de l'activité de l'entreprise grâce aux indicateurs de gestion
- Gestion des moyens et techniques
- Gestion des contrats sociaux, commerciaux ou de contentieux
- Veille sur l'évolution du marché et anticipation de la demande et habitudes de consommation.
- Développement de nouvelles stratégies de production et de commercialisation
- Participation au management de la qualité, à la mise en place d'une démarche HACCP et / ou de la mise en œuvre de la traçabilité
 - Raisonner ou apporter un conseil dans la conduite des productions, dans les stratégies d'investissements, dans la gestion de trésorerie, dans la gestion prévisionnelle
 - Conseiller les agriculteurs ou les entreprises ou les PME dans leurs choix fiscaux, dans leur protection sociale, dans la gestion du personnel
- Identifier les enjeux juridiques liés à la création d'entreprise, au statut d'entreprise et à la transmission du patrimoine
- Apporter les conseils nécessaires à la protection de l'environnement, au respect des normes sanitaires, à l'information du consommateur et à la qualification des entreprises et des produits agricoles ou agro-alimentaires
- Comprendre les évolutions du monde agricole et les intervenants de la filière
 - Assurer la comptabilité d'agriculteurs ou d'entreprises para agricoles ou agro-alimentaires
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- M69 : Activités juridiques et comptables
- Technico-commercial au sein d'entreprises agroalimentaires

- Conseiller au sein des chambres d'agriculture
- Gérant d'une exploitation agricole
- Responsable administratif et financier d'une coopérative ou d'un négoce agricole
- Contrôleur de gestion
- Responsable qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H2502 : Management et ingénierie de production

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

M1204 : Contrôle de gestion

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29762 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29762 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29762 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29762 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29762 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29762 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Raisonner ou apporter un conseil dans la conduite des productions, dans les stratégies d'investissements, dans la gestion de trésorerie, dans la gestion prévisionnelle • Conseiller les agriculteurs ou les entreprises ou les PME dans leurs choix fiscaux, dans leur protection sociale, dans la gestion du personnel Identifier les enjeux juridiques liés à la création d'entreprise, au statut d'entreprise et à la transmission du patrimoine • Apporter les conseils nécessaires à la protection de l'environnement, au respect des normes sanitaires, à l'information du consommateur et à la qualification des entreprises et des produits agricoles ou agro-alimentaires • Comprendre les évolutions du monde agricole et les intervenants de la filière
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29762 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la comptabilité d'agriculteurs ou d'entreprises para agricoles ou agro-alimentaires

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

- Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

- Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.
- [Université d'Angers](#)
- [Université de Bretagne Sud](#)
- [Université de Caen Normandie](#)
- [Université de Bourgogne - Dijon](#)
- [Université du Littoral Côte d'Opale](#)
- [Université d'Orléans](#)
- [Le Mans Université](#)
- [Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

Lieu(x) de certification :

- Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :